

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00283 Numéro SIREN : 950 022 012 Nom ou dénomination : DAMES DIS

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2019 sous le numéro de dépôt 2366



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

DAMES DIS

Z.A.C. des Fougerolles
Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE-AUX-DAMES

S.A.S. au capital de 1 000 000 €
R.C.S. TOURS 950 022 012

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Novembre 2017 au 31 Octobre 2018

Comptes certifiés conformes

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et AssociésSociété civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 06/03/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. DAMES DIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} Novembre 2017 au 31 Octobre 2018**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	30 515 784 €
■ Chiffre d'affaires	82 892 923 €
■ Bénéfice net comptable	3 560 509 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 14/01/2019

Fabienne POHARDY

Christian PALVADEAU

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain CedexMembre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	26 949 321	17 039 661	9 909 660	10 594 904
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	91 325	88 469	2 855	1 350
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	91 325	88 469	2 855	1 350
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 308 669	16 951 191	8 357 478	9 127 237
TERRAINS	1 108 993	195 072	913 921	935 334
CONSTRUCTIONS	16 837 056	10 900 072	5 936 984	6 661 695
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 519 127	5 238 455	1 280 672	1 368 823
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	810 238	617 591	192 647	161 384
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	33 253		33 253	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 549 326		1 549 326	1 466 316
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 138 124		1 138 124	1 010 722
PRETS	393 603		393 603	437 995
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 599		17 599	17 599
ACTIF CIRCULANT	20 611 504	5 380	20 606 124	18 084 466
STOCKS ET EN-COURS	6 368 858		6 368 858	5 936 998
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	38 056		38 056	23 467
MARCHANDISES	6 330 802		6 330 802	5 913 530
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	789 984		789 984	524 298
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 739 164	5 380	2 733 784	2 693 078
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	820 799	5 380	815 419	796 542
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 918 365		1 918 365	1 896 536
CREANCES DIVERSES (3)	548 034		548 034	671 681
DISPONIBILITES	10 004 014		10 004 014	8 060 343
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	161 447		161 447	198 065
TOTAL GENERAL	47 560 825	17 045 041	30 515 784	28 679 370
(1) Dont droit au bail			24 271	24 019
(2) Dont à moins d'un an			210 953	233 655
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	17 862 595	17 112 701
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	12 461 316	11 809 345
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	12 361 316	11 709 345
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 560 509	3 351 970
PROVISIONS REGLEMENTEES	840 769	951 385
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>17 862 595</i>	<i>17 112 701</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	242 000	30 000
PROVISIONS POUR RISQUES	242 000	30 000
DETTES (1)	12 411 189	11 536 668
DETTES FINANCIERES (2)	1 759 340	1 068 219
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	5 037	157
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 754 302	1 068 062
DETTES D'EXPLOITATION	10 366 265	10 045 642
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 704 565	6 290 173
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 339 940	3 453 973
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	321 758	301 495
DETTES DIVERSES	257 048	392 581
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	156 817	284 061
AUTRES DETTES DIVERSES	100 231	108 519
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	28 535	30 226
TOTAL GENERAL	30 515 784	28 679 370
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 017 726 11 393 462	978 714 10 557 954



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	83 363 190	80 262 758
VENTES DE MARCHANDISES	81 759 577	78 564 945
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	43 058	70 679
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 090 287	1 090 083
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>82 892 923</i>	<i>79 725 708</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	5 850	128 594
TRANSFERTS DE CHARGES	156 831	101 336
AUTRES PRODUITS	307 585	307 119
CHARGES D'EXPLOITATION	77 351 728	74 472 571
ACHATS DE MARCHANDISES	64 061 289	61 139 991
VARIATION DES STOCKS	(417 271)	(11 716)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	180 812	188 645
VARIATION DES STOCKS	(14 588)	7 163
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 447 231	4 195 709
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 176 524	1 138 950
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 081 378	4 956 120
CHARGES SOCIALES	1 341 599	1 510 956
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 261 842	1 200 858
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	5 380	5 850
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	212 000	
AUTRES CHARGES	15 530	140 041
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 011 462	5 790 187
PRODUITS FINANCIERS	50 432	176 151
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	7 449	6 653
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	42 983	168 008
REPRISES SUR PROVISIONS		1 490
CHARGES FINANCIERES	36 038	94 496
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	36 038	94 496
RESULTAT FINANCIER	14 394	81 655
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	6 025 856	5 871 842



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	335 200	151 566
SUR OPERATIONS DE GESTION	47 747	359
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	176 837	11 652
REPRISES SUR PROVISIONS	110 615	139 554
CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 541	112 151
SUR OPERATIONS DE GESTION		110 774
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	50 541	
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		253
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 124
RESULTAT EXCEPTIONNEL	284 658	39 414
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 260 874	1 167 783
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 489 131	1 391 504
<i>Total des produits</i>	<i>83 748 823</i>	<i>80 590 476</i>
<i>Total des charges</i>	<i>80 188 313</i>	<i>77 238 506</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	3 560 509	3 351 970
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		
	4 479	

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 31 janvier 2018, la société ARMARIE a acquis 7 991 des 8 000 actions composant le capital de la société DAMES DIS, devenant de ce fait le principal actionnaire.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 an ou 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	87 983	3 342		91 325
Immobilisations corporelles	25 257 686	522 011	471 027	25 308 670
Immobilisations financières - titres	1 010 722	146 179	18 777	1 138 124
Immobilisations financières - créances	455 594	17 908	62 300	411 203
	26 811 985	689 440	552 103	26 949 322

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 633	1 837		88 470
Immobilisations corporelles	16 130 448	1 260 005	439 262	16 951 191
	16 217 081	1 261 842 (*)	439 262	17 039 661
(*) Dont dotation :				
. linéaire		1 061 843		
. dégressive		199 999		
. exceptionnelle		-		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	951 386		110 616	840 770
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	30 000	212 000		242 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	5 850	5 380	5 850	5 380
	987 236	217 380 (*)	116 466 (*)	1 088 150
(*) Dont :				
. exploitation		217 380	5 850	
. financier		-	-	
. exceptionnel		-	110 616	

(1) Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent :

- à des litiges salariaux pour 50 k€
- à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 162 k€.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	411 203	24 272	386 931
Acomptes versés sur commandes	790 952	790 952	
Créances d'exploitation	2 738 197	2 527 244	210 953
Créances diverses	548 034	548 034	
Charges constatées d'avance	161 447	161 447	
	4 649 834	4 051 950	597 884

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	5 038	5 038		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 754 302	1 107 323	646 980	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	10 366 265	9 995 518		370 747
Dettes diverses	257 048	257 048		
Produits constatés d'avance	28 536	28 536		
	12 411 189	11 393 463	646 980	370 747

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	-
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	955 960

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	Hypermarché	Drive	Total
- Vente de marchandises	75 201 641	6 557 936	81 759 577
- Production vendue (biens)	43 059	-	43 059
- Production vendue (services)	975 034	115 253	1 090 288
	76 219 734	6 673 190	82 892 923

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	12
- Agents de maîtrise	9
- Employés	<u>206</u>
	227

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 248 008 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 279 702 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dégrèvements d'impôts	-	44 706
Prime certification d'énergie	-	3 041
Cessions d'immobilisations financières	18 777	126 487
Cessions d'immobilisations corporelles	31 765	50 350
Amortissements dérogatoires	-	110 616
	<u>50 542</u>	<u>335 200</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	370 747
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	<u>890 127</u>
	1 260 874

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite. Cette charge d'impôt est diminuée d'éventuels crédits et réductions d'impôts et majorée de la contribution sociale de 3.3%.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 848 291
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 359 160
	<u>1 489 131</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	261 144
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	231 132

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 017 836	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.50 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 34 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 331 000 €

L'entreprise a souscrit deux contrats avec des organismes extérieurs. Les montants gérés par ces organismes sont respectivement de 59 k€ et 112 k€.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

S.A.S. ARMARIE

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	718 932
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	4 479

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

DAMES DIS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : ZAC des Fougerolles - Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE AUX DAMES
950 022 012 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 25 AVRIL 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'élevant à 3 560 509,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 560 509,56 euros

A titre de dividendes 3 048 000,00 euros
Soit 381 euros par action

Le solde 512 509,56 euros

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 12 873 825,67 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 143 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 3 046 857 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2015	2 000 000 €	8 000	1 998 750 €	1 250 €
31/10/2016	2 700 000 €	8 000	2 698 312,50 €	1 687,50 €
31/10/2017	2 700 000 €	8 000	1 012,50 €	2 698 987,50 €

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président
M. SIMON Olivier



Strego Tours - Audit

7, rue Dora Maar
Espace Arthur Rimbaud
BP 67152
37071 TOURS Cedex 2

T : +33(0) 2 47 71 23 45

strego.tours@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

Exemplaire destiné au Greffe

DAMES DIS

SAS au capital de 1 000 000 euros

Siège social : Rue Marie de Lorraine – 37700 LA VILLE AUX DAMES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 octobre 2018

DAMES DIS

SAS au capital de 1 000 000 euros

Siège social : Rue Marie de Lorraine – 37700 LA VILLE AUX DAMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2018

A l'Assemblée Générale de la SAS DAMES DIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS DAMES DIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS DAMES DIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Nous nous sommes assurés du caractère régulier de la méthode et de sa correcte application.

D'autre part, nous avons procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours, le 9 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
STREGO AUDIT



Agnès DELAMETTE

COMPTES ANNUELS AU 31 OCTOBRE 2018



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	26 949 321	17 039 661	9 909 660	10 594 904
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	91 325	88 469	2 855	1 350
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	91 325	88 469	2 855	1 350
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 308 669	16 951 191	8 357 478	9 127 237
TERRAINS	1 108 993	195 072	913 921	935 334
CONSTRUCTIONS	16 837 056	10 900 072	5 936 984	6 661 695
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 519 127	5 238 455	1 280 672	1 368 823
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	810 238	617 591	192 647	161 384
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	33 253		33 253	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 549 326		1 549 326	1 466 316
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 138 124		1 138 124	1 010 722
PRETS	393 603		393 603	437 995
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 599		17 599	17 599
ACTIF CIRCULANT	20 611 504	5 380	20 606 124	18 084 466
STOCKS ET EN-COURS	6 368 858		6 368 858	5 936 998
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	38 056		38 056	23 467
MARCHANDISES	6 330 802		6 330 802	5 913 530
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	789 984		789 984	524 298
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 739 164	5 380	2 733 784	2 693 078
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	820 799	5 380	815 419	796 542
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 918 365		1 918 365	1 896 536
CREANCES DIVERSES (3)	548 034		548 034	671 681
DISPONIBILITES	10 004 014		10 004 014	8 060 343
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	161 447		161 447	198 065
TOTAL GENERAL	47 560 825	17 045 041	30 515 784	28 679 370
(1) Dont droit au bail			24 271	24 019
(2) Dont à moins d'un an			210 953	233 655
(3) Dont à plus d'un an				





BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	17 862 595	17 112 701
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	12 461 316	11 809 345
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	12 361 316	11 709 345
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 560 509	3 351 970
PROVISIONS REGLEMENTEES	840 769	951 385
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	17 862 595	17 112 701
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	242 000	30 000
PROVISIONS POUR RISQUES	242 000	30 000
DETTES (1)	12 411 189	11 536 668
DETTES FINANCIERES (2)	1 759 340	1 068 219
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	5 037	157
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 754 302	1 068 062
DETTES D'EXPLOITATION	10 366 265	10 045 642
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 704 565	6 290 173
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 339 940	3 453 973
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	321 758	301 495
DETTES DIVERSES	257 048	392 581
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	156 817	284 061
AUTRES DETTES DIVERSES	100 231	108 519
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	28 535	30 226
TOTAL GENERAL	30 515 784	28 679 370
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	1 017 726 11 393 462	978 714 10 557 954
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		





COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	83 363 190	80 262 758
VENTES DE MARCHANDISES	81 759 577	78 564 945
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	43 058	70 679
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 090 287	1 090 083
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	82 892 923	79 725 708
REPRISES SUR PROVISIONS	5 850	128 594
TRANSFERTS DE CHARGES	156 831	101 336
AUTRES PRODUITS	307 585	307 119
CHARGES D'EXPLOITATION	77 351 728	74 472 571
ACHATS DE MARCHANDISES	64 061 289	61 139 991
VARIATION DES STOCKS	(417 271)	(11 716)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	180 812	188 645
VARIATION DES STOCKS	(14 588)	7 163
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 447 231	4 195 709
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 176 524	1 138 950
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 081 378	4 956 120
CHARGES SOCIALES	1 341 599	1 510 956
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 261 842	1 200 858
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	5 380	5 850
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	212 000	
AUTRES CHARGES	15 530	140 041
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 011 462	5 790 187
PRODUITS FINANCIERS	50 432	176 151
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	7 449	6 653
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	42 983	168 008
REPRISES SUR PROVISIONS		1 490
CHARGES FINANCIERES	36 038	94 496
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	36 038	94 496
RESULTAT FINANCIER	14 394	81 655
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	6 025 856	5 871 842





COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	335 200	151 566
SUR OPERATIONS DE GESTION	47 747	359
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	176 837	11 652
REPRISES SUR PROVISIONS	110 615	139 554
CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 541	112 151
SUR OPERATIONS DE GESTION		110 774
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	50 541	
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		253
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 124
RESULTAT EXCEPTIONNEL	284 658	39 414
PARTICIPATION DES SALARIES	1 260 874	1 167 783
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 489 131	1 391 504
<i>Total des produits</i>	<i>83 748 823</i>	<i>80 590 476</i>
<i>Total des charges</i>	<i>80 188 313</i>	<i>77 238 506</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	3 560 509	3 351 970
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	4 479	



ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 31 janvier 2018, la société ARMARIE a acquis 7 991 des 8 000 actions composant le capital de la société DAMES DIS, devenant de ce fait le principal actionnaire.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 an ou 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	87 983	3 342		91 325
Immobilisations corporelles	25 257 686	522 011	471 027	25 308 670
Immobilisations financières - titres	1 010 722	146 179	18 777	1 138 124
Immobilisations financières - créances	455 594	17 908	62 300	411 203
	26 811 985	689 440	552 103	26 949 322

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 633	1 837		88 470
Immobilisations corporelles	16 130 448	1 260 005	439 262	16 951 191
	16 217 081	1 261 842 (*)	439 262	17 039 661
(*) Dont dotation : . linéaire		1 061 843		
. dégressive		199 999		
. exceptionnelle		-		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	951 386		110 616	840 770
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	30 000	212 000		242 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	5 850	5 380	5 850	5 380
	987 236	217 380 (*)	116 466 (*)	1 088 150
(*) Dont :				
. exploitation		217 380	5 850	
. financier		-	-	
. exceptionnel		-	110 616	

(1) Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent :

- à des litiges salariaux pour 50 k€
- à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 162 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	411 203	24 272	386 931
Acomptes versés sur commandes	790 952	790 952	
Créances d'exploitation	2 738 197	2 527 244	210 953
Créances diverses	548 034	548 034	
Charges constatées d'avance	161 447	161 447	
	4 649 834	4 051 950	597 884

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	5 038	5 038		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 754 302	1 107 323	646 980	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	10 366 265	9 995 518		370 747
Dettes diverses	257 048	257 048		
Produits constatés d'avance	28 536	28 536		
	12 411 189	11 393 463	646 980	370 747
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				-
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				955 960

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	<u>Hypermarché</u>	<u>Drive</u>	<u>Total</u>
- Vente de marchandises	75 201 641	6 557 936	81 759 577
- Production vendue (biens)	43 059	-	43 059
- Production vendue (services)	975 034	115 253	1 090 288
	76 219 734	6 673 190	82 892 923

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	12
- Agents de maîtrise	9
- Employés	206
	227

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 248 008 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 279 702 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dégrèvements d'impôts	-	44 706
Prime certification d'énergie	-	3 041
Cessions d'immobilisations financières	18 777	126 487
Cessions d'immobilisations corporelles	31 765	50 350
Amortissements dérogatoires	-	110 616
	50 542	335 200

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	370 747
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	890 127



Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite. Cette charge d'impôt est diminuée d'éventuels crédits et réductions d'impôts et majorée de la contribution sociale de 3.3%.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 848 291
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 359 160
	1 489 131

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	261 144
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	231 132

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles****Néant****Engagements financiers**

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 017 836	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.50 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 34 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 331 000 €

L'entreprise a souscrit deux contrats avec des organismes extérieurs. Les montants gérés par ces organismes sont respectivement de 59 k€ et 112 k€.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

S.A.S. ARMARIE

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	718 932
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	4 479

Filiales et participations détenues**Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

